



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

Le 7 avril 2021

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du Conseil tenue le 6 avril 2021 à 19h30 à la salle du Conseil municipal, de l'Hôtel de Ville du 258, rue Principale, à Saint-Alexis à huis clos en vertu de l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, dûment convoquée pour 19h30 ce mardi 6 avril 2021 à laquelle sont présents les Conseillers suivants :

M^{me} Guylaine Perreault – poste n°1

M^{me} Myriam Arbour – poste n°4

M. Denis Ricard – poste n°2

M^{me} Chantal Robichaud – poste n°5

M. Sébastien Ricard – poste n°3

M. Clément Allard – poste n°6

Formant quorum sous la présidence du Maire M. Robert Perreault. Est également présente Mme Lorraine C. Gamelin, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

Ouverture de la séance à 19h30.

2021.04.01 OUVERTURE DE LA SEANCE À 19H30

Considérant que tous les membres du Conseil sont présents.

Considérant que tous renoncent à l'avis de convocation ainsi qu'aux formalités qui en découlent

il est proposé par Monsieur le Conseiller Denis Ricard, et résolu par les membres du Conseil municipal présents que la renonciation à l'avis de convocation soit adoptée.

Monsieur le maire demande le vote

La résolution est adoptée à l'unanimité

2021.04.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la Conseillère Chantal Robichaud d'adopter l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.04.03 DÉPÔT DU « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-056 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU »

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné le 13 octobre 2020 (résolution n° 2020-10-15) et que dispense de lecture y a été demandée.

Madame la Conseillère Guylaine Perreault dépose le projet de règlement n° 2020-056 intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-056 RELATIF À L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ».

2021.04.04 DÉPÔT DU « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-057 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR L'OBTENTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU 2^e Puits Municipal en projet »

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné le 13 octobre 2020 (résolution n° 2020-10-16) et que dispense de lecture y a été demandée.

Madame la Conseillère Myriam Arbour dépose le projet de règlement n° 2020-057 intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-057 RELATIF À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR POUR L'OBTENTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT DU 2^e Puits Municipal en projet ».



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL (suite)

2021.04.05 DÉPÔT DU « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-058 RELATIF À LA LOI (DÉCRET 1162-2019) SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS »

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné le 13 octobre 2020 (résolution # 2020-10-17) et que dispense de lecture y a été demandée.

Monsieur le Conseiller Clément Allard dépose le projet de règlement n° 2020-058 intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-058 RELATIF À LA LOI (DÉCRET 1162-2019) SUR L'ENCADREMENT DES CHIENS ».

2021.04.06 DÉPÔT DU « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-059 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2013-005 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN REGARD DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE »

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné le 9 novembre 2020 (résolution n° 2020-10-18 et que dispense de lecture y a été demandée.

Monsieur le Conseiller Denis Ricard dépose le projet de règlement n° 2020-059 intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2013-005 RELATIF À L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN REGARD DE LA STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE ».

2021.04.07 DÉPÔT DU « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2020-061 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2018-043 »

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné le 9 novembre 2020 (résolution n° 2020-11-27) et que dispense de lecture y a été demandée.

Monsieur le Conseiller Denis Ricard dépose le projet de règlement n° 2020-061 intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 2018-043 ».

2021.04.08 DÉPÔT DU « PROJET DE RÈGLEMENT N° 2021-062 POUR DÉTERMINER L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET D'INTÉRÊTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 »

ATTENDU QU'avis de motion a dûment été donné le 7 décembre 2020 (résolution n° 2020-12-19) et que dispense de lecture y a été demandée.

Madame la Conseillère Chantal Robichaud dépose le projet de règlement n° 2021-062 intitulé « PROJET DE RÈGLEMENT POUR DÉTERMINER L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET D'INTÉRÊTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ».

2021.04.09 DISPENSE DE LECTURE

Il est aussi proposé d'autoriser la dispense de lecture du règlement n° 2021-062 intitulé « RÈGLEMENT N° 2021-062 POUR DÉTERMINER L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES, DE COMPENSATIONS ET D'INTÉRÊTS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 ».

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXIS

PROCÈS-VERBAL (suite)

2021.04.10 ÉCOCENTRE SAISON 2021

ATTENDU DE de l'entente intermunicipale intervenue entre les municipalités fondatrices de l'Écocentre intermunicipal dont les parties sont :

- Municipalité de Sainte-Julienne
- Municipalité de Saint-Esprit
- Municipalité de Saint-Alexis

ATTENDU QU'en raison du contexte du COVID-19, l'opération de l'Écocentre intermunicipal pour la saison 2021, sera du 10 avril au 8 novembre 2021, dont les heures d'ouvertures sont :

- Lundi, mardi, vendredi et samedi, de 8h à 16h
- Dimanche, de 8h30 à 12h

ATTENDU QUE du personnel est requis pour l'opération dudit écocentre.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame la Conseillère Chantal Robichaud, il est résolu par les membres du Conseil municipal présents, QUE :

- Le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
- La Municipalité de Saint-Alexis procède à l'embauche pour et au nom des municipalités fondatrices de l'Écocentre intermunicipal ci-avant mentionné, de M. Marcel Lévesque comme responsable de l'Écocentre au taux horaire de 22,60\$/heure, de M. Benoît Devoyault comme préposé, au taux horaire de 20,49\$/heure et de M. Robert Riopel comme préposé, au taux horaire de 20,22\$/heure de l'Écocentre situé au 2 456, route 125, à Sainte-Julienne, plus avantages et bénéfices marginaux.
- Le partage des coûts des employés aux municipalités fondatrices de l'Écocentre intermunicipal sera basé selon les pourcentages établis aux prévisions budgétaires 2021 de l'Écocentre.
- La Municipalité se réserve le droit de rescinder et modifier le présent engagement.
- La présente résolution faisant foi de l'engagement.

Le Maire et la Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim soient autorisés pour et au nom de la Municipalité de Saint-Alexis à signer les documents afférents pour donner pleine valeur à la présente résolution.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

2021.04.11 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Madame la Conseillère Guylaine Perreault que la séance soit levée.

Monsieur le Maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du Conseil présents.

Robert Perreault,
Maire

Lorraine C. Gamelin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

« Je, Robert Perreault, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Robert Perreault
Maire